

Risques professionnels

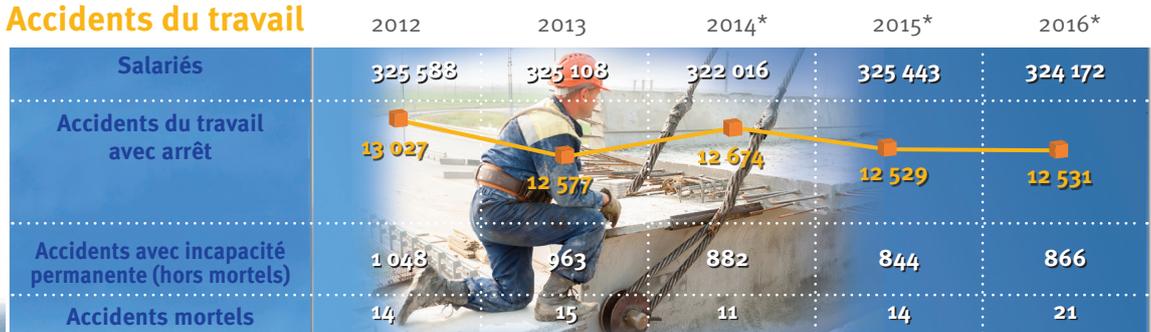
Les chiffres 2016 en Auvergne

Au plan national comme en Auvergne, la sinistralité en termes de nombre d'accidents du travail a atteint un palier depuis 2013 ; l'indice de fréquence régionale est même identique à celui de 2013 ! Cela ne traduit pas des disparités importantes entre les comités techniques nationaux (CTN) : les CTN E (chimie, caoutchouc et plasturgie) et H (services) accusent une hausse proche de 15 % entre 2013 et 2016 alors que dans le même temps, les CTN F (bois, ameublement, papier-carton, textile, cuirs et peaux et pierres et terres à feu) et B (bâtiment et travaux publics) baissent respectivement de 15 % et de 9 %.

Autre phénomène particulier : la hausse en 2016 par rapport à 2015 du nombre des maladies professionnelles indemnisées (+ 5 %), qui est à l'inverse de la tendance nationale ; seules l'Auvergne et l'Aquitaine affichent une hausse. Il faut aussi signaler la hausse régulière du nombre de jours de travail perdus pour incapacité temporaire (+ 12 % depuis 2013 pour les accidents du travail).

AT Les accidents du travail et de trajet

Accidents du travail



Accidents de trajet

	2012	2013	2014*	2015*	2016*
Accidents de trajet avec arrêt	1 265	1 345	1 252	1 201	1 224
Accidents avec incapacité permanente (hors mortels)	114	111	120	97	108
Accidents mortels	6	4	4	2	4

MP Les maladies professionnelles reconnues

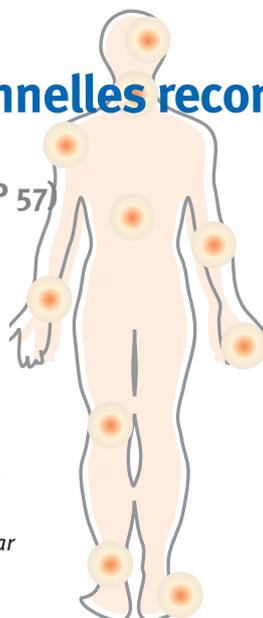
Évolution de l'ensemble des MP reconnues et de la principale (MP 57)



Évolution des MP en 1^{ère} indemnisation



MP 57 Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail



* Chiffres provisoires

Zoom sur les indemnités journalières versées

Depuis plusieurs années, nous constatons une augmentation des indemnités versées principalement en accidents du travail et en maladies professionnelles.

Les durées moyennes ont tendance à augmenter surtout au niveau national (fig. 1) mais également au niveau régional pour les accidents du travail et les maladies professionnelles (fig. 2). On remarque cependant un niveau moyen inférieur en Auvergne par rapport à la moyenne nationale. Le phénomène le plus marquant est l'importance de l'arrêt lié à la maladie professionnelle qui se situe vers 150 jours d'arrêt indemnifiés en moyenne en Auvergne.

Évolutions différenciées des durées moyennes d'arrêt des accidents du travail (AT), de trajet, (TJ) et des maladies professionnelles (MP).

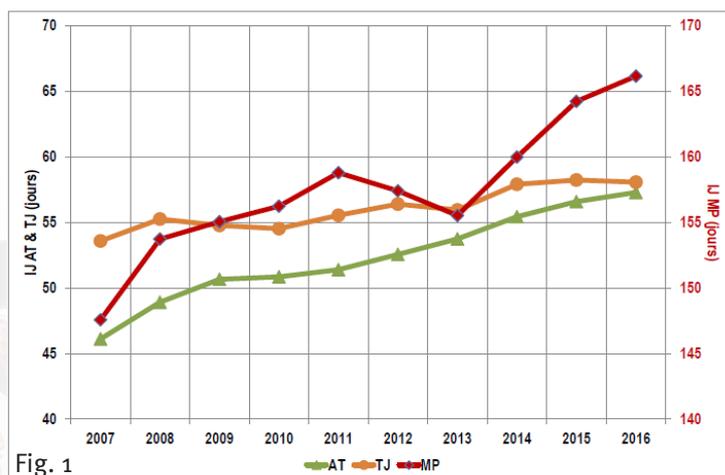
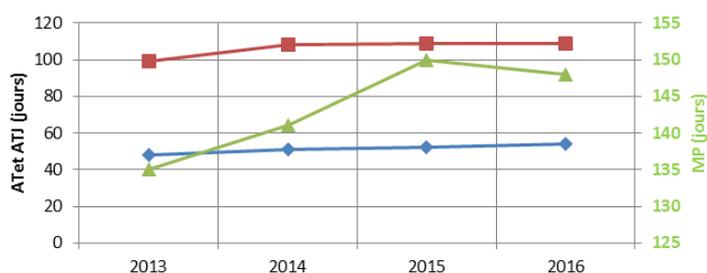


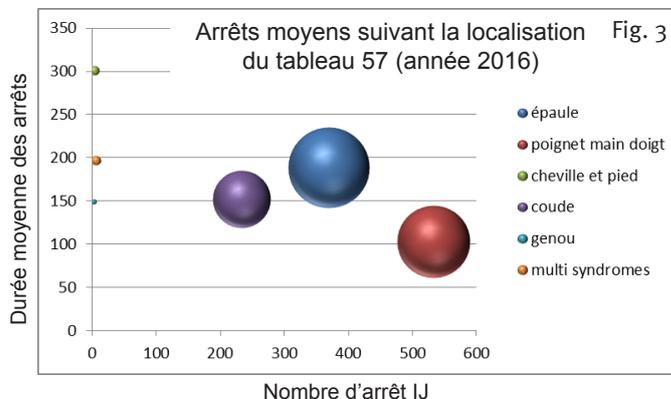
Fig. 1

Fig. 2 Évolution de la moyenne des arrêts indemnifiés en Auvergne



Les maladies du tableau 57 représentent en 2016 près de 84 % du nombre d'arrêts de travailleurs aux maladies professionnelles. Les principales localisations (fig. 3) sont dans l'ordre : "poignet, main et doigt", "épaule" et "coude" totalisant 99% de ces localisations. L'épaule est la localisation la plus prégnante tant en termes de cumul des indemnités journalières que de durée moyenne.

Cela valide toute l'importance accordée à l'action menée par la Cnamts, et localement la Carsat, contre les TMS dont le tableau 57 est le principal pourvoyeur de sinistres (plus de 87 % des arrêts de travail relevant des TMS).



Se former en prévention des risques professionnels : l'offre régionale de formation 2018

Le département Risques Professionnels de la Carsat Auvergne poursuit deux objectifs principaux en matière d'offre de formation : accompagner l'entreprise dans le développement de compétences en santé et sécurité au travail et lui permettre d'engager une démarche de prévention structurée et durable.

Chefs d'entreprises, personnes ressources en prévention des risques et instances représentatives du Personnel constituent les principaux acteurs concernés par cette offre de service.

Les formations à destination des dirigeants sur l'organisation et le management de la santé et sécurité au travail s'articulent désormais avec des dispositifs animés par des organismes de formation habilités comme la formation "salarié désigné compétent en prévention des risques professionnels".

Pour consulter notre offre de formation et vous inscrire, www.carsat-auvergne.fr, rubrique *Entreprises, Vous former*. Vous trouverez également l'offre nationale de formation 2018 démultipliée par des organismes de formation habilités.

